



À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

PATINOIRE MUNICIPALE ET PRÉVENTION DE LA COVID-19

Lac-du-Cerf, 9 décembre 2020 – Suite aux directives émises par le Gouvernement du Québec, la Municipalité de Lac-du-Cerf souhaite informer ses citoyens qu'elle a adopté des mesures préventives afin de protéger sa population, ainsi que son personnel contre la propagation possible de la Covid-19.

Parmi ces mesures, se trouve la fermeture, jusqu'à nouvel ordre, du chalet des patineurs desservant la patinoire extérieure de Lac-du-Cerf située au 11, rue Émard. De plus, aucune toilette ne sera accessible pendant cette période.

Notez toutefois que dès que la température le permettra, la patinoire sera ouverte aux heures régulières. À cet effet, nous vous invitons à consulter l'horaire sur notre site Internet au www.lacducerf.ca sous l'onglet *Loisirs et culture/Patinoire*.

Par conséquent, nous invitons les patineurs à mettre leurs patins dans leur véhicule, ainsi qu'à respecter la limite de patineurs permise, dont le nombre est fixé à 25.

La Municipalité est consciente des inconvénients qu'engendrent ces restrictions, lesquels sont nécessaires afin d'assurer la santé de notre collectivité et remercie les citoyens de leur compréhension et de leur collaboration.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les personnes ci-dessous.

-30-

Sources : Sophie Dionne, directrice générale adjointe
819 597-2424, poste 27
dga@lacducerf.ca

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
819 597-2424, poste 21
dg@lacducerf.ca